

The Strategic Reorientation of the Sahara Issue: A New Approach Aligned with Realpolitik

AGUNAOU Kawtar¹ ; EL CADI Latifa²

¹ Doctor of Public Law, Adjunct Lecturer; Faculty of Legal, Economic and Social Sciences - El Jadida; Morocco

² Professor of Higher Education; Faculty of Legal, Economic and Social Sciences - El Jadida; Morocco

Email : Agunaou.k@ucd.ac.ma

 ORCID identifier1 : [0009-0003-9757-3365](https://orcid.org/0009-0003-9757-3365)

Received	Accepted	Published
31/08/2026	11/09/2026	30/09/2026

DOI: <https://doi.org/10.63939/JSMS.2026-Vol8.N32.255-265>

AGUNAOU Kawtar, EL CADI Latifa. (2026). The Strategic Reorientation of the Sahara Issue; A New Approach Aligned with Realpolitik. Journal of Strategic and Military Studies,, volume 8 (issue32), pp:255- 265.

Abstract

Amid the profound transformations of the international arena, characterized by deepening economic interdependencies and shifting power paradigms, the Kingdom of Morocco has executed a far-reaching doctrine revision regarding the Sahara dispute. Breaking away from the selective bilateralism characteristic of the late King Hassan II's era, Rabat has orchestrated, under the impulse of King Mohammed VI, a proactive diplomatic paradigm anchored in realpolitik principles and multilateral engagement. This operational posture is underpinned by three synergetic pillars: the broadening of economic alliances intertwined with transforming the southern territories into an indispensable pan-African hub; the consolidation of a robust security diplomacy across regional and international theatres; and the institutional promotion of the Moroccan autonomy initiative as the preeminent, realistic, and enduring political architecture for resolving the dispute.

This strategic reorientation reached a decisive milestone in recent multilateral advancements, notably encapsulated in UN Security Council Resolution 2797 of October 31, 2025, which reaffirms the autonomy plan as a serious and credible baseline for dialogue while renewing MINURSO's mandate until October 2026 (United Nations Security Council, 2025). Such milestones demonstrate that by synchronizing economic outreach, counter-terrorism leadership, and assertive diplomatic negotiations, Morocco has effectively reshaped its continental stature, entrenching its sovereign legitimacy through collaborative, mutually beneficial partnerships.

Keywords: Morocco, Sahara, realpolitik, African diplomacy, autonomy, South-South cooperation, development.

© 2026, AGUNAOU & EL CADI., licensee Democratic Arab Center. This article is published under the terms of the Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0), which permits non-commercial use of the material, appropriate credit, and indication if changes in the material were made. You can copy and redistribute the material in any medium or format as well as remix, transform, and build upon the material, provided the original work is properly cited.

La Réorientation Stratégique de l'affaire du Sahara: une Nouvelle Approche Adaptée à la Realpolitik

AGUNAOU Kawtar¹ ; EL CADI Latifa²

¹ Docteur en droit public, Enseignante vacataire - FSJES - El Jadida- Maroc

² Professeure de l'Enseignement Supérieur - - FSJES - El Jadida- Maroc

Email1 : Agunaou.k@ucd.ac.ma

 ORCID identifier1 : [0009-0003-9757-3365](https://orcid.org/0009-0003-9757-3365)

Received	Accepted	Published
31/08/2026	11/09/2026	30/09/2026

DOI: <https://doi.org/10.63939/JSMS.2026-Vol8.N32.255-265>

AGUNAOU Kawtar, EL CADI Latifa. (2026). La Réorientation Stratégique de l'affaire du Sahara ; une Nouvelle Approche Adaptée à la Realpolitik. Journal of Strategic and Military Studies,, volume 8 (issue32), pp:255- 265.

Résumé

Au cœur des mutations contemporaines de l'échiquier mondial, caractérisées par l'entrecroisement des interdépendances et l'émergence de nouveaux équilibres de puissance, le Royaume du Maroc a profondément restructuré sa doctrine relative au différend du Sahara. Se détachant du modèle bilatéraliste ciblé qui prévalait sous le règne de feu Hassan II, Rabat a déployé, sous le leadership du Roi Mohammed VI, une action extérieure résolument prospective, fondée sur les impératifs du pragmatisme géopolitique et l'engagement multilatéral. Ce renouveau doctrinal repose sur trois leviers interactifs : l'élargissement des coopérations économiques articulé à l'érection des provinces sahariennes en plateforme d'interconnexion continentale ; la structuration d'une diplomatie préventive et sécuritaire de premier plan aux échelles sahélienne et internationale ; et la consolidation de l'initiative d'autonomie en tant que formule politique pérenne et réaliste pour clore le contentieux.

Cet aggiornamento diplomatique trouve sa consécration dans la dynamique multilatérale récente, illustrée notamment par les résolutions successives du Conseil de sécurité des Nations Unies, à l'image de la résolution 2797 du 31 octobre 2025 qui conforte la centralité du compromis marocain qualifié de socle crédible et sérieux de règlement, tout en prolongeant le mandat de la MINURSO (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2025). Cette trajectoire valide avec force la cohérence stratégique du Royaume. L'analyse met en lumière qu'en fusionnant vecteurs productifs, architecture de sûreté et offensives diplomatiques, le Maroc a su renouveler en profondeur son ancrage continental et asseoir l'autorité de sa cause nationale à travers une posture de co-développement inclusive.

Mots-clés : Maroc, Sahara, realpolitik, diplomatie africaine, autonomie, coopération Sud-Sud, développement.

© 2026, AGUNAOU & EL CADI, Licencié par: Centre Démocratique Arabe. Cet article est publié sous les termes de la licence Creative Commons Attribution-Non Commercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0), qui autorise l'utilisation non commerciale du matériel, à condition de donner le crédit approprié et d'indiquer si des modifications ont été apportées au matériel. Vous pouvez copier et redistribuer le matériel dans n'importe quel support ou format, ainsi que le remixer, le transformer et le développer, à condition que le travail original soit correctement cité.

Introduction

Le paysage géopolitique contemporain connaît de profondes mutations impulsées par la densification des échanges transnationaux et la redistribution des rapports de force. Dans un tel environnement systémique, la conduite des relations internationales ne saurait se figer dans des postures doctrinales immuables ; elle exige au contraire une réactivité constante et une adaptation continue aux configurations mouvantes de la scène globale. Bénéficiant d'un équilibre institutionnel solide et d'un positionnement charnière au carrefour de l'Europe, du monde arabo-musulman et de l'Afrique subsaharienne, le Maroc a ressenti l'impérieuse nécessité de renouveler les ressorts de son action extérieure, tout particulièrement autour du dossier du Sahara, épicerie de son intégrité territoriale et pierre angulaire de son influence continentale. Cet environnement a été récemment marqué par une étape diplomatique de premier ordre : l'adoption le 31 octobre 2025 d'une nouvelle décision du Conseil de sécurité de l'ONU appuyant sans équivoque le projet d'autonomie marocain en tant que modalité crédible de dénouement du différend régional, lors d'un scrutin ayant recueilli 11 suffrages favorables, trois abstentions, et marqué par la non-participation de la délégation algérienne (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2025).

Sur le plan historique, la pratique diplomatique établie durant le règne de feu Hassan II s'articulait principalement autour d'alliances bilatérales ciblées, privilégiant les capitales africaines unies au Royaume par des affinités politico-idéologiques partagées et prêtes à soutenir sans réserve sa cause saharienne. Si cette orientation permit de sanctuariser un premier cercle de solidarités traditionnelles, elle montra progressivement ses limites structurelles face à la reconfiguration des rapports interétatiques africains et à la montée en puissance de pôles d'influence émergents. La décision du Royaume de suspendre sa participation à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à la suite de l'admission contestée de la prétendue RASD illustre les blocages inhérents à cette logique d'affrontement et de retranchement (Sâaf, 1996, p. 21). Ce positionnement fondé sur l'exclusivisme politique a fini par rétrécir le champ d'action du Maroc, privant sa diplomatie de canaux d'influence majeurs au sein de l'Afrique orientale et australe, alors sous l'ascendant de capitales rivales et d'une conception strictement pragmatique des rapports de force.

L'accession de Mohammed VI à la tête de l'État a instauré une rupture méthodologique et conceptuelle majeure dans la politique étrangère nationale. Appréhendant avec lucidité les impératifs de la modernité géopolitique, le souverain a impulsé un redéploiement doctrinal guidé par la *realpolitik*, la diversification tous azimuts des partenariats et la reconquête d'un leadership structurant sur l'échiquier africain. Dès lors, une interrogation cardinale s'impose : par quels mécanismes le Maroc est-il parvenu à transcender la gestion juridique et défensive d'un différend territorial séculaire pour la convertir en un puissant levier d'intégration continentale et d'influence globale, réconciliant fermeté souveraine et pragmatisme régional ?

L'hypothèse directrice de cette recherche postule que le nouveau paradigme marocain — combinant diplomatie économique, co-responsabilité sécuritaire et offre d'autonomie politique — répond précisément aux exigences contemporaines du réalisme stratégique et fournit un instrument décisif de consolidation internationale de la cause nationale. En réorientant sa posture diplomatique vers une concertation décomplexée et inclusive, le Royaume est parvenu à faire de l'accélération du développement partagé et du compromis institutionnel les véritables fers de lance de son rayonnement panafricain.

Pour éprouver cette hypothèse, l'étude mobilise une méthode qualitative et analytique rigoureuse, fondée sur le dépouillement des allocutions royales, l'examen des résolutions multilatérales onusiennes, le décryptage des conventions bilatérales et l'exploitation des indicateurs économiques reflétant l'empreinte marocaine en Afrique. Cet appareillage méthodologique vise à éclairer la cohérence architecturale du modèle diplomatique marocain et à en jauger les retombées géostratégiques durables.

La présente contribution s'attachera à démontrer que la réorientation opérée par Rabat ne constitue nullement un simple ajustement conjoncturel, mais relève d'une vision holistique à long terme, orchestrant harmonieusement leviers productifs, dispositifs de sécurité et négociations politiques. Cette articulation entre réalisme et coopération solidaire matérialise l'aptitude du Maroc à concilier affirmation nationale intangible et interconnexion panafricaine, au cœur d'un ordre international en quête constante de nouveaux repères stabilisateurs.

1) La diversification des partenariats économiques et la valorisation des provinces du Sud : vers une diplomatie économique intégrée

L'armature première de ce renouveau diplomatique réside dans l'élargissement substantiel du réseau des partenaires commerciaux et d'investissement du Royaume, conjugué à la métamorphose des provinces méridionales en une plateforme logistique et économique transcontinentale. Cette trajectoire opère une scission radicale avec la diplomatie restrictive du règne précédent, qui privilégiait presque exclusivement les interlocuteurs francophones traditionnels et partageant une communion de vues idéologique. Sous l'impulsion de Mohammed VI, le rayon d'action national s'est déployé vers l'ensemble du continent, surmontant les barrières linguistiques pour intégrer des nations anglophones et lusophones majeures dans une démarche de co-construction et de complémentarité industrielle. Le Maroc a ainsi densifié ses initiatives conjointes avec des puissances régionales telles que le Nigeria, l'Éthiopie, le Kenya ou la Zambie. Des méga-projets emblématiques incarnent cette coopération renouvelée, au premier rang desquels le méga-gazoduc reliant le Nigeria au Maroc ainsi que l'implantation d'unités de production d'engrais et de dérivés phosphatés au Nigeria et en Éthiopie, portées par l'expertise du groupe OCP. Ces initiatives structurelles manifestent de manière tangible le dessein de

Rabat d'établir des synergies productives mutuellement bénéfiques, surmontant les clivages diplomatiques hérités de la guerre froide et instaurant des convergences inédites avec des États autrefois hostiles ou réservés (Fassi Fihri, 2015, p. 17).

Dans cette optique renouvelée, le Souverain a conduit une succession de périples officiels d'envergure couvrant aussi bien l'Afrique de l'Ouest que les zones orientale et australe du continent. Ces déplacements stratégiques, menés notamment entre l'automne 2016 et le début de l'année 2017, ont mené la délégation marocaine au Rwanda, en Tanzanie, en Éthiopie — prélude décisif à la réintégration du Royaume au sein de l'Union africaine —, à Madagascar, au Nigeria, au Soudan du Sud, au Ghana, en Zambie (acteur soutenant historiquement les thèses séparatistes), en Guinée et en Côte d'Ivoire. Ces visites se sont matérialisées par la signature d'un vaste tissu de conventions sectorielles, propulsant le Maroc au rang d'investisseur de référence et de partenaire commercial incontournable sur la scène continentale.

L'ambition continentale du Royaume a été formellement théorisée par le monarque lors de son allocution historique prononcée à Dakar en novembre 2016, dans laquelle il soulignait que le redéploiement africain du Maroc refusait désormais de s'enfermer dans un périmètre ouest ou centre-africain pour embrasser l'ensemble de la géographie continentale. Rappelant la portée des visites pionnières effectuées au Rwanda et en Tanzanie, le Roi a explicité que le déficit antérieur de relations bilatérales avec ces zones ne procédait aucunement d'un désintérêt délibéré, mais découlait de contraintes matérielles telles que la distance, la langue et l'hétérogénéité des parcours historiques. Dès lors, la volonté politique partagée des gouvernements concernés visait à insuffler une dynamique économique et politique vigoureuse, fondée sur le potentiel stratégique et le poids géopolitique indéniable de ces territoires (Mohammed VI, 2016).

Ce repositionnement illustre l'essor d'une véritable « éco-diplomatie », au sein de laquelle les instruments du développement économique, les investissements directs et les consortiums industriels servent de vecteurs privilégiés pour rallier les pays tiers aux thèses territoriales marocaines et dépasser les antagonismes doctrinaux du passé (Fassi Fihri, 2015).

Concomitamment à ce rayonnement extérieur, la métamorphose économique et infrastructurelle des provinces du Sud forme le socle intérieur de cette stratégie. Il convient d'observer que l'effort de mise à niveau du Sahara s'est engagé dès la réintégration de ces territoires en 1975. L'action publique marocaine s'était alors matérialisée par la mise en place d'une administration territoriale de proximité, le déploiement de liaisons de transport vitales, et la fourniture d'équipements de base indispensables à la vie collective : alimentation en eau potable, habitat, établissements scolaires et structures de soins (Laurent, 1994, pp. 133-134). Cette mise en perspective historique témoigne du colossal

volume d'investissements publics consentis par l'État pour bâtir une armature territoriale moderne là où les structures de base étaient inexistantes (Laurent, 1994, p. 135).

Désormais, la feuille de route impulsée par l'État vise à convertir ces provinces en un véritable pôle géoéconomique et en une interface d'interconnexion majeure vers la zone subsaharienne. Cette démarche conjugue consolidation de l'autorité souveraine et création de richesses territoriales. C'est dans ce cadre que s'est déployée la régionalisation avancée, préfigurée par les travaux de la Commission consultative en 2010 puis pérennisée au sommet de la hiérarchie des normes. La Constitution du 29 juillet 2011 pose en effet dans son article premier le principe d'une décentralisation territoriale appuyée sur la régionalisation avancée (Constitution du Royaume du Maroc, 2011, art. 1), tout en réaffirmant dans son article 2 que l'exercice de la souveraineté émane de la Nation par les voies représentatives et référendaires (Constitution du Royaume du Maroc, 2011, art. 2). Le redécoupage du territoire en douze régions cohérentes et la promulgation de la loi organique afférente en 2015 ont ainsi doté le pays d'un cadre équilibré, unissant synergies économiques, cohésion spatiale et harmonie culturelle (Mouline, 2019, p. 10).

Les provinces sahariennes figurent aux avant-postes des bénéficiaires de cette autonomie décisionnelle élargie, dont la logique institutionnelle préfigure et consolide l'offre statutaire d'autonomie soumise par le Maroc à l'ONU. Ce chantier vise à instituer une démocratie territoriale robuste et un cadre de croissance inclusive (Mouline, 2019).

À cette armature s'ajoute le Programme de développement des provinces du Sud, élaboré sur la base des préconisations du Conseil Économique, Social et Environnemental et en accord avec les conventions internationales. Quatre principes directeurs structurent ce dispositif :

- 1. L'inclusion humaine et la soutenabilité:** Promouvoir un progrès social pérenne et partagé.
- 2. La concertation citoyenne et territoriale:** Associer étroitement les forces vives et les populations locales à la co-construction des projets.
- 3. La concrétisation effective des droits fondamentaux:** Garantir le plein exercice des libertés et des droits civils, économiques et sociaux.
- 4. La réaffirmation de la puissance publique:** Consolider la mission régaliennne de l'État garant de l'équité et de la légalité (CESE, 2013).

Ce programme mobilise des engagements financiers dépassant 77 milliards de dirhams pour financer des chantiers structurants de grande envergure, à l'instar de la voie express Tiznit-Dakhla, du complexe portuaire Dakhla Atlantique, des stations de dessalement de l'eau de mer et des vastes parcs d'énergies renouvelables (Ministère de l'Économie et des Finances, s.d.).

Cette mise en valeur économique sert un objectif géopolitique limpide : ériger le Sahara en carrefour d'échanges interafricains. Comme l'a précisé Mohammed VI, l'espace saharien représente la véritable porte d'entrée du Royaume sur les marchés subsahariens (Mohammed VI, 2019). Ce déploiement économique est doublé d'avancées diplomatiques spectaculaires : plus d'une trentaine de chancelleries ont inauguré des représentations consulaires à Laâyoune et à Dakhla, matérialisant sur le plan juridique la reconnaissance internationale de la marocanité du Sahara. Près de 40 % de ces consulats émanent d'États africains, confirmant le basculement géopolitique à l'échelle du continent. Le ministre des Affaires étrangères, Nasser Bourita, a d'ailleurs souligné que l'ensemble des zones régionales africaines se trouve aujourd'hui représenté dans les provinces du Sud par des antennes diplomatiques, citant la Côte d'Ivoire et le Gabon pour l'Ouest, les Comores pour l'Est et la Centrafrique pour le Centre (Ministère des Affaires étrangères, 2020).

Ces initiatives ont trouvé un écho favorable auprès des puissances globales, notamment marqué par la proclamation américaine du 10 décembre 2020 reconnaissant la souveraineté pleine et entière du Maroc sur son Sahara. Parallèlement, l'absence de reconnaissance de la république autoproclamée par plus de 84 % des États membres de l'ONU démontre l'efficacité de cette posture (Ministère des Affaires étrangères, 2022). Cette dynamique a été corroborée par la résolution 2654 (2022) du Conseil de sécurité, insistant sur la recherche d'une solution politique réaliste, pragmatique et durable, fondée sur le compromis, critères qui consacrent la prééminence du plan d'autonomie marocain (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2022).

2) Le renforcement de la diplomatie sécuritaire : la stabilité comme levier d'influence régionale

Dans une zone saharo-sahélienne confrontée à une insécurité chronique, à la fragilité des contrôles frontaliers et à la prolifération des menaces asymétriques, le Maroc s'est imposé comme un rempart géostratégique indispensable à l'équilibre régional. Fort d'une stabilité institutionnelle remarquable, le Royaume déploie une diplomatie sécuritaire singulière, associant rigorisme opérationnel et rayonnement spirituel pour pacifier l'environnement régional.

En matière de contre-terrorisme, les autorités marocaines ont instauré un cadre législatif et institutionnel proactif, adossé à un dispositif d'anticipation des nouvelles formes d'extrémisme violent (Iraqi, 2019, p. 6). Cette modernisation s'est notamment traduite par la révision des lois antiterroristes et la fondation en 2015 du Bureau Central d'Investigations Judiciaires (BCIJ), organisme dont l'action opérationnelle a permis d'avorter de multiples trames terroristes tant au niveau national qu'à travers une collaboration avec les services partenaires étrangers.

Sur le plan territorial, la barrière de défense passive édifée au Sahara marocain constitue une infrastructure essentielle de sanctuarisation contre la criminalité transnationale et les infiltrations armées. À titre d'exemple, le passage frontalier de Guerguerat entre le Maroc et la Mauritanie, qui absorbe plus de 200 000 transits annuels sur l'axe Tanger-Dakar, est équipé de technologies de pointe incluant scanners industriels, systèmes biométriques et contrôles sanitaires poussés (Saint-Prot et al., 2016, p. 35). La sécurisation des frontières a été consolidée par l'acquisition de véhicules tactiques à radars intégrés et par le déploiement d'un réseau de drones de surveillance aérienne Predator et Heron (Saint-Prot et al., 2016).

Complétant le versant régalién, la gestion marocaine du culte — fondée sur les valeurs d'un islam du juste milieu et de la modération — désamorce les dérives idéologiques qui nourrissent l'extrémisme (Iraqi, 2019, p. 6). Dès 2004, le Maroc a entrepris une restructuration globale de la gouvernance religieuse et promulgué une Charte des imams (El Moussaoui, 2016, p. 13), complétée depuis 2013 par une politique migratoire humaniste axée sur la régularisation des ressortissants subsahariens. Ce soft power religieux et sociétal participe directement à la doctrine sécuritaire globale de l'État.

Sur la scène multilatérale, le Royaume est reconnu comme un partenaire stratégique de premier rang. Son partenariat d'assistance antiterroriste avec les États-Unis favorise une coopération triangulaire dédiée à la formation opérationnelle des unités de police et de sécurité à travers le Maghreb et le Sahel. Membre de la coalition internationale contre Daech et ayant co-présidé dès 2016 le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), le Maroc voit son ingénierie sécuritaire érigée en référence planétaire. L'ancien haut responsable du Comité contre le terrorisme de l'ONU, Jean-Paul Laborde, avait d'ailleurs salué l'approche marocaine comme un modèle par excellence de l'action antiterroriste globale. Cette maîtrise opérationnelle confirme que la souveraineté marocaine sur ses provinces sahariennes constitue le verrou garant de la stabilité régionale.

3) L'initiative marocaine d'autonomie : une solution politique conforme à la realpolitik

D'un point de vue conceptuel et sémantique, le vocable autonomie dérive des racines grecques « autos » (soi-même) et « nomos » (loi), signifiant la faculté accordée à une collectivité de s'administrer selon ses propres règles. Sur le plan juridique, elle qualifie le statut d'une communauté ou d'un territoire doté d'institutions particulières habilitées à régir les affaires locales sous la tutelle constitutionnelle de l'État souverain (Larousse, s.d. ; La Toupie, s.d.). La doctrine juridique précise ainsi que l'autonomie confère à une entité territoriale le pouvoir d'exercer des fonctions normatives, exécutives et judiciaires dans un domaine déterminé, tout en demeurant soumise à l'ordre juridique global de l'État unitaire (El Ouali, 2008).

Le 11 avril 2007, le Maroc a déposé auprès des Nations Unies sa proposition d'autonomie pour la région saharienne. Depuis lors, le Conseil de sécurité s'accorde de manière ininterrompue à saluer les initiatives sérieuses et crédibles entreprises par Rabat pour parvenir à une issue pacifique, pérenne et mutuellement acceptable (Saint-Prot & El Tibi, 2019 ; Conseil de sécurité des Nations Unies, 2007).

Le document marocain, composé de trente-cinq paragraphes articulés en trois grands volets, explicite d'abord l'engagement du Royaume en faveur d'un compromis politique définitif, en phase avec les résolutions du Conseil de sécurité et avec l'édification d'un État démocratique moderne (Royaume du Maroc, 2007). Le deuxième volet détaille les compétences dévolues aux instances représentatives locales (Parlement, exécutif régional et tribunaux autonomes) ainsi que les prérogatives régaliennes exclusives conservées par l'État central (défense, relations extérieures, monnaie et attributs de souveraineté). Le troisième volet prévoit les étapes de ratification par les voies démocratiques, prévoyant la tenue d'une consultation référendaire locale pour les populations du territoire (Royaume du Maroc, 2007).

Cette formule offre un compromis constructif à somme positive, inaugurant une tierce voie réaliste entre le statu quo et les revendications d'indépendance impraticables, recueillant le soutien affirmé d'une écrasante majorité d'États africains et internationaux (Amrani, 2021).

Conclusion

L'examen de l'évolution stratégique du dossier du Sahara révèle la mutation profonde d'une diplomatie qui est passée d'une posture défensive à une approche prospective et structurante. En substituant aux alliances préférentielles d'hier une politique d'ouverture tous azimuts, le Maroc a su renouveler son pacte avec le continent africain. Cette réorientation atteste de la parfaite assimilation des préceptes de la *realpolitik* contemporaine, où l'attractivité des marchés, la fiabilité sécuritaire et la crédibilité institutionnelle forgent l'influence internationale.

Cette trajectoire consacre le rôle de puissance stabilisatrice du Maroc en Afrique. La doctrine de co-développement Sud-Sud a permis à Rabat de rayonner bien au-delà de ses sphères traditionnelles, dynamique couronnée par son retour au sein de l'Union africaine en 2017. Sur le terrain sécuritaire, la symbiose entre hard power opérationnel et soft power religieux positionne le Royaume comme un acteur clé de la sécurité régionale et continentale.

La proposition d'autonomie demeure l'axe central de ce triomphe diplomatique. Son caractère pragmatique et respectueux de la légalité internationale séduit un nombre sans cesse croissant de capitales influentes, comme en témoignent l'inauguration continue de

consulats à Laâyoune et Dakhla ainsi que le soutien des grandes puissances. Les orientations onusiennes les plus récentes — à l'instar de la résolution 2797 adoptée fin octobre 2025 réaffirmant la justesse de l'offre marocaine et renouvelant le mandat de la MINURSO — confirment que la communauté internationale identifie désormais dans le projet marocain l'unique voie de résolution politique crédible et mutuellement acceptable.

En conclusion, la gestion du dossier saharien a agi comme le catalyseur d'une modernisation intégrale de la politique extérieure marocaine. En liant indissolublement intégrité territoriale, prospérité économique partagée et stabilité géopolitique, le Maroc fournit une démonstration probante de realpolitik créatrice au service de l'Afrique.

Bibliographie

- Amrani, Y. (2021). Sahara Marocain: Comprendre et cerner le différend régional. Ambassade du Royaume du Maroc en Afrique du Sud. <https://www.moroccoembassy.co.za/>
- Conseil de sécurité des Nations Unies. (2007). Résolution 1783 (2007) (S/RES/1783).
- Conseil de sécurité des Nations Unies. (2022). Résolution 2654 (2022) (S/RES/2654).
- Conseil de sécurité des Nations Unies. (2025). Résolution 2797 (2025) sur la situation concernant le Sahara occidental (S/RES/2797).
- Conseil Économique, Social et Environnemental [CESE]. (2013). Nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud.
- Constitution du Royaume du Maroc. (2011, 30 juillet). Bulletin Officiel du Royaume du Maroc, (5964 bis).
- El Moussaoui, E. A. (2016). Les défis et enjeux sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien: la perspective du Maroc. Friedrich-Ebert-Stiftung.
- El Ouali, A. (2008). Autonomie au Sahara. Prélude au Maghreb des régions. Stacey International Oxford.
- Fassi Fihri, B. (2015). Le Maroc en Afrique, la voie royale. Institut Amadeus.
- Iraqi, A. (2019). L'articulation de la dimension sécuritaire et religieuse dans la politique étrangère du Maroc en Afrique subsaharienne: Branding religieux à double face. International Journal of Innovation and Applied Studies, 25(3), 1-10.
- La Toupie. (s.d.). Autonomie. Dans Dictionnaire La Toupie. <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Autonomie.htm>
- Larousse. (s.d.). Autonomie. Dans Dictionnaire Larousse. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/autonomie/>
- Laurent, M. (1994). Le Maroc de l'espoir. SEPEG International, Éditions La Porte.

- Ministère de l'Économie et des Finances. (s.d.). Le nouveau modèle de développement des provinces du Sud. <https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=2307>
- Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. (2020, 23 janvier). L'ouverture de consulats dans les provinces du Sud reflète un soutien grandissant à la marocanité du Sahara en Afrique [Point de presse]. <https://www.diplomatie.ma/>
- Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. (2022, 28 octobre). Communiqué relatif à l'adoption de la Résolution 2654 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la question du Sahara marocain.
- Mohammed VI, Roi du Maroc. (2016, 6 novembre). Discours Royal à l'occasion du 41e anniversaire de la Marche Verte [Discours, Dakar]. Secrétariat Général du Gouvernement.
- Mohammed VI, Roi du Maroc. (2019, 6 novembre). Discours Royal à l'occasion du 44e anniversaire de la Marche Verte [Discours, Rabat].
- Mouline, M. T. (2019, 14-15 novembre). Les provinces du Sud en tant que hub et portail vers l'Afrique subsaharienne [Communication]. Conférence de l'Institut Royal des Études Stratégiques (IRES), Bruxelles.
- Royaume du Maroc. (2007, 11 avril). Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara.
http://www.maroc.ma/fr/system/files/documents_actualite/initiative_marocaine.pdf
- Sâaf, A. (1996). Le Maroc et l'Afrique après l'indépendance. Dans Actes de la Journée d'étude organisée par l'Institut des Études Africaines et le Département de Droit Public (p. 21). Publications de l'Université Mohammed V.
- Saint-Prot, C., de Cara, J.-Y., & Boutin, C. (2016). Sahara marocain: le dossier d'un conflit artificiel. L'Harmattan.
- Saint-Prot, C., & El Tibi, Z. (2019). Mohammed VI ou la monarchie visionnaire. Éditions du Cerf.